

Séance du mardi 21 janvier 2003
--

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Jacky LESUEUR, Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Marc DEBRIGODE, Pierre CARRE, Gérald MABILE, Philippe LEVEAUX.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Jacky LESUEUR est nommé secrétaire.

1 – LES DELIBERATIONS.

n° 33/2003 Ouverture de crédits (vente terrain).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide l'ouverture de crédits suivante :

En section de fonctionnement

Au compte 675 la somme de 18.29 euros

Au compte 023 la somme de – 10488.00 euros

au compte 676 la somme de 10469.71 euros

En section d'investissement

Au compte 2118 la somme de 18.29 euros

Au compte 021 la somme de – 10488.00 euros

au compte 192 la somme de 10469.71 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 34/2003 Communauté de Communes Champagne-Vesle, modifications statutaires.

Le Maire,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1973 portant création du District de Gueux,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes Champagne-Vesle,

Vu la délibération n°64/2002 en date du 5 décembre 2002 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle décidant à compter du 1^{er} juillet 2003 de prendre la compétence relative aux activités musicales à caractère communautaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle afin que celle-ci puisse se doter de la compétence relative aux activités musicales à caractère communautaire à compter du 1^{er} juillet 2003.